

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

La ministre des Finances rend publics les états financiers du gouvernement pour l'exercice financier 2007-2008

Québec, le 7 novembre 2008 – La ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Jérôme-Forget, rend publics aujourd'hui les états financiers du gouvernement pour l'année financière 2007-2008. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances (www.finances.gouv.qc.ca).

Le Vérificateur général du Québec a certifié et signé les états financiers de 2007-2008 en indiquant que ceux-ci respectaient entièrement, et ce, pour une deuxième année consécutive, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) applicables au secteur public, tels qu'ils sont formulés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). C'est la première fois depuis 32 ans que les états financiers sont certifiés sans aucune restriction ni commentaire pour deux exercices financiers consécutifs.

La ministre des Finances est fière d'indiquer qu'en 2007-2008, le gouvernement a dégagé un surplus important. Il s'agit d'un surplus de 1,65 milliard de dollars qui comprend 484 millions de dollars de surplus additionnel par rapport au budget de mars dernier. Ce surplus s'ajoute à celui de 1,9 milliard de dollars dégagé en 2006-2007. Ces résultats confirment que le gouvernement du Québec n'est pas en déficit. Ces surplus ont permis le versement de plus de 1,2 milliard de dollars au Fonds des générations et la constitution d'une réserve de 2,3 milliards de dollars comme indiqué dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* publié le 4 novembre dernier.

Généralement, les états financiers du gouvernement sont rendus publics en décembre. La loi prévoit d'ailleurs que les états financiers doivent être déposés à l'Assemblée nationale avant le 31 décembre suivant la fin de l'année financière ou, si elle ne siège pas, dans les quinze jours qui suivent la reprise de ses travaux. Cette année cependant, la ministre des Finances avait décidé d'attendre l'adoption du projet de loi n^o 85, qui complète la réforme comptable de décembre 2007, avant de les rendre publics. La ministre a rappelé que cette réforme a été entièrement endossée par le Vérificateur général du Québec.

Il est d'usage que le Vérificateur général du Québec fasse un rapport spécial à l'Assemblée nationale à la suite de la publication des états financiers du gouvernement. Le gouvernement n'a évidemment aucune objection à ce que le Vérificateur général rende public son rapport portant sur les états financiers de l'année 2007-2008. Dans ce type de rapport à l'Assemblée nationale, le Vérificateur général réitère l'opinion qu'il émet dans les états financiers.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances,
des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor
418 643-5270
514 873-5363